



Mariage blanc sans retribution

Par **rachel**, le **16/10/2008** à **19:07**

bonjour, rnje me suis rendu coupable d'un mariage blanc en 2001. j'ai épousé un tunisien vivant en france sans papier et travaillant depuis plus de dix ans. Il souhaitait avoir des papiers pour pouvoir retourner dans son pays voir sa mère qui était malade et a qui il envoyait de l'argent chaque mois mais qu'il n'avait pas pu revoir depuis son arrivée en france, faute d'être sûr de pouvoir revenir. rnA cette époque j'avais 22 ans. Mes parents étant divorcés je venais d'être privée de mon père et de mes soeurs 8 années. Je venais de retrouver ceux-ci dans l'intention de leur dire tout mon amour et espérant le leur en retour. J'étais révoltée, croyant plus que tout aux droits de l'homme et à la france "terre d'asile". Naive et utopiste à l'aveuglement... rnLe mariage s'est fait sans intérêt financier de ma part, pour mes idées. Au bout d'un an nous avons divorcés et très peu de temps après la police est venue m'arrêter à mon domicile. Perquisition s'en suivit. N'ayant jamais partagé mon domicile avec mon mari, il leur fut facile de prouver le mariage blanc et je trouvais préférable d'avouer. rn rnA l'époque de ma mise en examen, j'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle qui m'a permis de me faire assister d'un avocat. rnAujourd'hui, je suis intérimaire et mes revenus ne me donnent plus droit à cette aide et ne me permettent pas non plus de m'offrir les services d'un avocat. rn rnJe dois comparaître dans un mois, lors d'audiences qui se tiendront durant 10 jours et où seront jugés entre autre un réseau de mariage blanc!. Mon cas bien qu'à part m'inquiète quant aux peines que j'encoure et à la façon dont je peux me défendre seule. En quel termes? comment ne pas être mal comprise? comment ne pas maladroitement empirer mon affaire... rnJe sais de mon ancien avocat qu'il veut faire des exemples. Et celui-ci m'a dit qu'étant donné que mon casier judiciaire est vierge, je risquais une amende et de/de la prison avec sursis ainsi qu'une mise à l'épreuve de 5 ans. Ai-je le droit de croire que la peine ne pourra pas être plus sévère? rn rnje vous remercie de me répondre et de vos conseils.

Par **JamesEraser**, le **16/10/2008** à **20:23**

Soyez spontanée et sincère au tribunal, c'est la seule chose que les magistrats attendent de vous. rnPour le reste, alea jacta est. Chaque cas étant unique et la décision personnalisée au prévenurnExperatooment

Par **rachel**, le **17/10/2008** à **20:26**

merci pour cette réponse qui si elle ne me donne pas de réponse à proprement parlé m'apporte du courage pour ce qui m'attend.